

GROUPE DE TRAVAIL « DÉDOUANEMENT » DU 29/05/2018

Compte-rendu de séance

Un coup pour rien !

La CFDT a lu la déclaration liminaire que vous trouverez en cliquant [ici](#).

Réponse de la présidente de séance en la personne de madame Hélène GUILLEMET, cheffe de la Sous-Direction E.

« La sphère dédouanement a pris une nouvelle dimension, « l'action économique », c'est à dire maintenir suffisamment d'activité dans notre pays pour maintenir notre rôle.

La Douane se doit d'aider les entreprises car elles créent de la richesse si elles sont performantes. Il faut être à l'écoute de ces sociétés, à défaut elles iront s'installer ailleurs. »

Commentaire de la CFDT : Le démantèlement des services douaniers en opérations commerciales a donc pour corollaire la volonté de maintenir les sociétés sur le territoire national, certes en proposant de nouvelles offres de service mais aussi en limitant la politique de contrôle, ce que nous contestons.

Et voila la suite de la réponse :

« La stratégie d'action économique de la Douane n'est pas en contradiction avec la politique de contrôle. La Douane française a un maillage territorial particulier (pour exemple, au Royaume Uni, il n'y a qu'un seul bureau de Douane) et il faut en tenir compte. La concurrence intra européenne est rude. »

Commentaire CFDT : Le ver est dans le fruit, les douanes européennes sont définitivement en concurrence, ce qui dénature totalement le sens du service public.

La suite (bis) :

« Le DCN (Dédouanement Centralisé National) est une composante du CDU. Il a pour but de fixer et de capter du dédouanement. La Douane souhaite faire une offre française, un service différent pour les grands groupes en proposant 4 centres d'expertise et un SGC. Les commissionnaires en Douane étaient exclus des PDU. Maintenant, la CDU leur permet le schéma DCN. Aujourd'hui, le DCN représente 20 % du flux total. »

Commentaire CFDT : Les réformes se succèdent à une cadence infernale. Le DCN sera à peine formalisé et maîtrisé qu'il faudra se préparer au DCC (Dédouanement Centralisé Communautaire).

C'est inadmissible.

Et enfin :

« La protection du consommateur reste importante pour la Douane dans son rôle de premier filtre. Il a fallu construire en partenariat avec des services déconcentrés un schéma de DCN adapté aux documents d'ordres publics. La Douane est l'administration coopérante d'autres administrations. Le rôle des PAE est important. Ils doivent aller chercher des sociétés dans leurs bassins d'emploi". La chef de la sous-direction insiste sur le malentendu, selon elle, de l'accord CETA avec le Canada : "Les droits de douanes sont démantelés depuis longtemps. Le but est d'ouvrir le marché canadien aux entreprises françaises en favorisant, avec des droits à taux zéro, nos producteurs. Ce n'est pas le démantèlement des droits de douanes qui anéantirait les contrôles douaniers »

Commentaire CFDT : Il y a des limites à l'auto satisfecit sur ces accords (type CETA) car la politique de contrôle même est mise en cause; il ne faut pas mentir à nos concitoyens.

Problématique des contrôles :

Sur la problématique des contrôles, le bureau D2 indique que rien n'a fondamentalement changé.

Nous citons : « Les contrôles sont basés sur une approche du risque. Le DCN modifie la manière de travailler, en réseau et il faut que différents acteurs se parlent, ce qui induit une complexité. Des outils nouveaux doivent permettre de faciliter ces contrôles (sic !). Certes, les fiches parlent d'une baisse du niveau de contrôle des flux mais les choses s'améliorent (re sic !)

Notre souci c'est de gérer les flux des RDE, très variés et très difficiles à appréhender. Il faut redynamiser ces contrôles. Le Data Mining a été positionné en Douane au niveau du SARC pour enrichir et non pas remplacer les contrôles humains.

Le rôle du bureau de présentation et du bureau de déclaration doit évoluer rapidement. Le bureau DG-D2 s'est rendu compte que le bureau de présentation est consulté trop tard et n'intervient qu'à la marge dans le plan de contrôle. Cela va être complété rapidement. Il faut clairement améliorer le ciblage. Le but est de rendre les PRODC plus souples pour être plus efficaces. »

Commentaire CFDT :

- **Le problème de la dissociation du contrôle documentaire et du contrôle physique est un frein.**
- **Les difficultés évoquées pour toucher les PME sont liées au CDU, à l'OEA et la mise en place d'une garantie à 100 % des droits qui les oblige à passer par des commissionnaires en douane.**
- **Les fiches oublient les PGP et leur rôle primordial auprès des entreprises.**

La présidente explique que le bureau de déclaration est l'acteur majeur qui doit être en cohésion avec le bureau de présentation. Aucun DCN ne doit être mis en place sans un plan de contrôle fait en harmonie avec le bureau de présentation qui a une expérience métier réelle et une connaissance du trafic. Cela n'a pas été le cas. Elle souhaite donc redéfinir cela. Toujours selon la cheffe de la Sous-Direction E, la création des OEA n'est pas un Audit donc ne relève pas de la responsabilité des SRA. Mais ceux-ci doivent venir en aide aux PGP, avec la mise en place d'un collège d'exames . Elle concède cependant que les DI n'aiment pas les directives préétablies de ce type, alors il y a des interprétations différentes !!!

La CFDT s'interroge sur le rôle de la DG vis à vis des DI : qui a le réel pouvoir de décision ?

Et maintenant ?

Après des débats stériles, la CFDT a souhaité orienter les débats sur la formation, qui selon nous doit être prévue bien à l'avance et non pas au dernier moment ni même après l'application des nouvelles mesures (par exemple pour le stage sur la garantie programmé en fin d'année 2018). La cheffe de la Sous-Direction E conteste ce timing qu'elle juge correct. **De notre côté, nous maintenons et signons. La formation est le parent pauvre de l'évolution de notre dispositif, il faut donner des moyens et du temps à la DNRFP pour élaborer un plan de formation et il faut aussi une volonté politique qui aujourd'hui manque cruellement.**

La CFDT Douane s'interroge enfin : Comment la DG envisage-t-elle la suite des événements si les PGP ne parviennent pas à effectuer la totalité des réexamens et réécritures des autorisations durant la période transitoire ?

En réponse, il nous est rétorqué que la situation des directions qui sont en difficulté est suivie attentivement et que le calendrier ne va pas être tenu (*ce qui explique la pression mise dans certains endroits*). La DG attend l'automne pour actionner des instructions très précises : mettre en place des procédures plus simplifiées ou des ré-allocations de ressources (*Paris-Spécial par exemple*). Il est aussi demandé au niveau européen un report de la date de 2019.

Pour conclure, un groupe de travail pour pas grand chose !

Deux axes de travail :

- Mise en œuvre des DCN avec une vigilance pour les bureaux de présentation,
- Le problème des PGP dans les bureaux principaux (organisation, charge de travail, formation...)